

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 17 juillet 2020**

**Date de la convocation : 11 juillet 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Étaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM- CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir** : M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, M. Guy MARTINET à M. Richard BONNEFOUX, Mme Virginie OSTOJIC à M. Richard BONNEFOUX, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

**Absents suppléés** : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

**Absent** : M. André Jean TERRA.

**Secrétaire de séance** : M. Isidore POLO.

---

**OBJET** : **TRANSPORTS ET MOBILITES** -- Modes doux : mise en place d'un dispositif d'aide financière à l'achat de vélos à assistance électrique

**Rapporteur** : Thierry SALLANDRE

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Vienne Condrieu Agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire. A ce titre, Vienne Condrieu Agglomération poursuit depuis de nombreuses années une politique en faveur du développement des modes doux, dont le vélo (aménagement cyclables, espaces de stationnement, ...)

L'Agglomération a entamé en 2019 la démarche de réécriture de son Plan de Déplacement Urbain devenu Plan de Mobilité.

Les premiers éléments de diagnostic font apparaître une forte dépendance à la voiture individuelle pour les déplacements y compris de courte distance. Le vélo à assistance électrique permet d'appréhender les itinéraires contraints (forte pente) de manière plus abordable, y compris pour des déplacements utilitaires (domicile-travail, courses, démarches administratives...).

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire, chargé des Transports a mis en place un plan vélo de 60 millions d'euros, visant à faciliter la pratique du vélo à la sortie du confinement et d'éviter un report massif des transports en commun sur la voiture. Il apparaît nécessaire de prendre des mesures exceptionnelles pour accompagner localement cette démarche.

Il est proposé de mettre en place un dispositif d'aide financière à l'achat de VAE pour un montant de 150 € par vélo selon les modalités suivantes :

- Le demandeur doit être une personne physique âgée de plus de 18 ans,
- Le demandeur doit résider sur l'une des trente communes de l'Agglo,
- Une demande par foyer,
- Les vélos devront être achetés auprès des vendeurs professionnels implantés sur le territoire de l'Agglo assurant un service après-vente.

L'aide octroyée dans le cadre du présent dispositif concerne les vélos à assistance électrique neufs. Le vélo devra être équipé des éléments de sécurité les plus courants. Les VTT, vélos de route sont exclus du dispositif, de même que les trottinettes électriques ainsi que les engins de déplacements personnels.

Le dispositif est mis en place jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable 3 fois un an maximum. Le règlement sera publié sur le site Internet de l'Agglomération, ainsi que tous les éléments permettant aux usagers de formuler une demande.

Il est proposé d'allouer un budget de 5 000 € pour l'exercice 2020, permettant de soutenir une trentaine de demandes. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 13-175 du Conseil Communautaire du 03/10/2013 adoptant le schéma directeur vélo de ViennAgglo,

**VU** la délibération n°19-17 du Conseil Communautaire du 12/02/2019 portant sur l'extension du périmètre du schéma directeur vélo sur le territoire,

**VU** la délibération n°19-76 du Conseil Communautaire du 15/05/2019 relatif à l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la mise en œuvre d'un dispositif d'aide financière à l'achat de vélos à assistance électrique.

**APPROUVE** le règlement associé applicable à chaque demande.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 17 juillet 2020

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 22 JUL. 2020 et a été publiée le 22 JUL. 2020



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président,  
1ère Vice-présidente



Claudine PERROT-BERTON